

**SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES**  
**COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2024 EN VISIO « LIEN TEAMS »**  
**DE 18 H 00 à 20 H 00**

**DELIBERATION N° 2024 – 17**

**Objet : EFFORT DE COMMUNICATION LIE AU LANCEMENT DU SERVICE PASS PASS TAD.**

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Frédéric LETURQUE (avec le pouvoir de Maxime CABAYE), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Amel GACQUERRE), Mr Jean Michel MICHALAK (avec le pouvoir de Nicolas SIEGLER), Mme Paulette JUILIEN PEUVION (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Adrien NAVE, Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jean-Roger BERRIER), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Me Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Bruno CHRETIEN), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Marc THOMAS (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Dominique FERNANDE (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mr Olivier ENGRAND (avec le pouvoir de Jean – François MONTAGNE), Mme Christine PÉRARDEL GUICHARD, (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Patricia ADMONT), Mr Christian LEROY (avec le pouvoir d'Etienne PÉRIN), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Julien QUENESSON), Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ (avec le pouvoir de Benoît WASCAT), Michel MAILLARD (avec le pouvoir de Claude HEGO), Mme Virginie DECROIX CARON (avec le pouvoir de Hervé NAGLIK).

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Maxime CABAYE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Christophe LORIC, Mme Claire MARAIS BEUIL, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOUSET, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean - Roger BERRIER, Mr Grégoire BARTHOLOMÉUS, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Claude HÉGO, Mr Julien QUENESSON, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mme Marjorie GOSSELET, Mr Pascal DEMONT, Mr Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mr Etienne PÉRIN, Mme Patricia ADMONT, Mme Véronique THIÉBAUT, Mr Michel SEROUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Benoît WASCAT, Hervé NAGLIK.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien NAVE / Madame Bérangère COURTY.

**Votes Pour : UNANIMITE**

**Ne participent pas au vote : 0**

**Abstentions : 0**

**Votes Contre : 0**

# SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

## COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2024

DE 18 H 00 à 20 H 00

### DELIBERATION N° 2024 - 17

#### Objet : Accompagnement de la communication du marché Pass Pass TAD

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités, réuni le 27 mars 2024 sous la Présidence de M. Christophe COULON, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports et notamment ses articles L1231-10 à L1231-13,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 24 décembre 2019,

Vu la délibération N°2023-34 du 19 juin 2023 approuvant la révision des statuts du Syndicat en vue de la constitution d'une Centrale d'Achats,

Vu l'Arrêté préfectoral du 13 novembre 2023 approuvant la modification des statuts du Syndicat du 19 juin 2023,

Vu la délibération N°2023-36 du 13 novembre 2023, approuvant la création de la Centrale d'achats du Syndicat Hauts-de-France Mobilités,

Vu la délibération N°2024-07 du 22 février 2024 portant sur la révision et la substitution des statuts de la Centrale d'Achat,

Vu la délibération N°2024-08 du 22 février 2024 portant sur le lancement d'un marché de Transport à la Demande par la Centrale d'achat Hauts-de-France Mobilités.

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du 22 février 2024,

Vu le Budget Primitif 2024 adopté au Comité Syndical de ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

#### CONSIDERANT

- Le rôle de pilote et de coordinateur du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités dans le cadre du marché de Transport à la Demande qui sera prochainement lancé par la Centrale d'achat Hauts-de-France Mobilités,
- Le besoin d'assurer une communication transversale et homogène à l'échelle des EPCI, parties prenantes du marché, avec une identité, des outils et des supports communs,
- La pertinence que ces actions transversales soient portées par le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités, afin que le service Pass Pass TAD bénéficie d'une bonne visibilité dès son lancement,

## DECIDE

- D'attribuer à Hauts-de-France-Mobilités le portage des actions suivantes dans le cadre de la communication liée au lancement du service Pass Pass TAD :
  - Le développement d'une charte graphique et d'un logo commun qui sera décliné pour chaque EPCI engagé dans le marché Pass Pass TAD
  - Le développement d'une stratégie de communication à l'échelle des EPCI concernés, qui pourra comprendre notamment l'achat d'encarts publicitaires dans les éditions locales de la Presse quotidienne et de la presse Hebdomadaire Régionale, la diffusion de spots radio etc.
  - Le développement des outils et des supports dédiés à la communication externe du service Pass Pass TAD (presse, radio, affichage public, événements publics, etc.),
  - La création d'un Kit de communication à destination des EPCI concernés.
- De prévoir une enveloppe de 150 000€ TTC au titre du Budget primitif 2024 pour les actions suscitées,
- Que ces missions seront complémentaires aux actions de communication locales menées et portées par chaque EPCI partie prenante du marché sur son territoire,

## AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts-de-France Mobilités à prendre et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Christophe COULON